

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTION DU BUREAU DU SMC-EHPAD

Le Conseil d'administration du Syndicat des Médecins Coordonnateurs en EHPAD (SMC-EHPAD), réuni le 9 juin 2015, a réélu le Dr. Bernard ODDOS, Président, pour un second mandat de 3 ans.

Le Bureau, élu à l'unanimité, est composé :

- Président : Dr. Bernard ODDOS (Aquitaine)
- Vice-Présidente : Dr Yvette GIACCARDI (PACA)
- Trésorier : Jean Louis DUCOS (Aquitaine)
- Secrétaire Générale : Armelle LE GOFF (Aquitaine)
- Secrétaire générale adjointe : Josiane PONTICACCIA (Languedoc Roussillon).

Le SMC-EHPAD, affilié à la CSMF, a vu le jour en décembre 2011, et a pour mission :

- **de représenter et défendre les intérêts des 2 000 médecins coordonnateurs** actuellement en poste en EHPAD, soit en exercice exclusif (45 %) soit en exercice mixte, libérale et salarié (55 %),
- **d'établir la liste type des médicaments à utiliser préférentiellement dans la structure et d'édifier.**

C'est une profession récente, à peine une dizaine d'années, et appelée à jouer un rôle croissant dans la prise en charge des personnes âgées. Le métier de médecin coordonnateur en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est une fonction-clé, de plus en plus exercée à temps complet et dont le périmètre d'intervention est désormais codifié par de nombreux textes règlementaires. Chargé notamment d'organiser les interventions des différents professionnels libéraux, de tenir le dossier du patient résidant en maison de retraite, d'établir la liste des traitements délivrés et d'édifier le plan de soins de l'établissement, le médecin coordonnateur apparait comme le « chef d'orchestre » de la médicalisation des établissements.

L'évolution du métier est importante et malgré les textes actuels des changements seront sans doute à venir en liaison avec la disparition de la Capacité de Gériatrie (le médecin coordonnateur est très souvent un médecin généraliste secondairement Capacitaire) ou les nouvelles modalités de financement des EHPAD, autant pour le tarif soin que pour le tarif dépendance... Salarié le soin en EHPAD est une option que beaucoup appellent de leurs vœux. Le SMC-EHPAD tient à rappeler que la chambre du résidant reste son domicile et que les médecins généralistes qui contractualisent leurs interventions, restent indispensables et légitimes à la prise en charge des personnes âgées en maison de retraite. L'entrée des personnes âgées en établissement ne doit pas les obliger à changer de médecin traitant.

De plus, les missions réglementaires du médecin coordonnateur seraient dénaturées et parasitées si le soin devenait sa principale occupation. Le SMC-EHPAD tient au respect des règles conventionnelles et à l'application de la nomenclature pour les médecins intervenants en EHPAD. Tout modèle économique, tel que le Tarif Global, piège les médecins traitants qui perdent les acquis de la médecine ambulatoire et deviennent dépendants du bon vouloir des Directions, (exemple de la MPA qui n'est pas honorée dans beaucoup d'EHPAD au tarif Global).

Enfin, face à la pénurie générale de médecins en France et à la disparition de la Capacité de Gériatrie, seul le vivier des médecins généralistes pourra répondre aux besoins en médecins coordonnateurs des EHPAD dans les années à venir, notamment en zone rurale.

Contact presse :

Docteur Bernard ODDOS, Président

Portable : 06.11.81.99.95.

Tél. : 01.43.18.88.30. Mail : SMC@csmf.org

[Informations complémentaires sur le site.](#)